MAIRIE DE PARIS

DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
SOUS-DIRECTION DE LA JEUNESSE
Bureau de l'Accès à l'Autonomie des Jeunes

2012 DJS 397 Subvention (15.000 euros) à Unis-Cité Ile-de-France (18e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association Unis-Cité Ile-de-France organise un service civil volontaire pour les jeunes de 18 à 25 ans. Elle mobilise ainsi des jeunes de tous horizons qu'elle forme, constitue en équipes de volontaires, encadre et détache auprès de ses partenaires pour mener à bien des projets et missions d'intérêt général particulièrement dans des quartiers prioritaires des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements. Ses équipes viennent ainsi en renfort d'associations ou d'autres structures pour les aider à développer leurs actions et promouvoir de nouvelles initiatives.

Unis-Cité Ile-de-France sollicite la reconduction du soutien de la Ville de Paris au fonctionnement de ses activités parisiennes : contribution à ses frais de structure, à la prise en charge des volontaires, à l'animation du processus de recrutement des jeunes (communication, organisation de séances d'information collectives, entretiens…), à l'organisation du cycle de formation citoyenne et professionnelle des jeunes volontaires mis en place par l'association.

Unis-Cité Ile-de-France oriente son action autour des priorités suivantes : pérenniser son antenne parisienne transférée fin 2010 rue du Faubourg Saint Martin et l'ouvrir sur la Métropole afin de favoriser les échanges sur les missions ainsi qu'entre jeunes Parisiens et jeunes de communes voisines ; valoriser l'engagement des volontaires et développer l'engagement citoyen de la jeunesse en développant les actions de sensibilisation des jeunes Parisiens par de jeunes volontaires ; renforcer le parrainage des volontaires et les partenariats avec le secteur privé dans de cadre de l'accompagnement au projet professionnel proposé à tous les volontaires ; développer les offres de volontariat thématique sur des axes d'action prioritaires déterminés en coopération avec la Ville de Paris.

L'association utilise de nouveaux outils de communication : affiches et flyers (distribués dans l'ensemble des missions locales, points d'information jeunesse, universités et autres relais locaux susceptibles d'atteindre les jeunes) ainsi que des bannières web afin de permettre aux jeunes d'être mieux informés sur le dispositif. Le recrutement s'effectue ensuite en trois étapes : séance d'information, dossier de candidature, entretien de motivation. Les volontaires s'engagent à temps plein pendant 6 ou 9 mois et mènent, dans le cadre de leur service civique, différentes missions d'intérêt général tout en participant à un programme de sensibilisation citoyenne et d'accompagnement au projet d'avenir. Ils perçoivent une indemnité mensuelle de 650 euros.

A Paris pour l'année 2010-2011, l'association a recruté 112 jeunes dont 24 Parisiens de 18 à 25 ans contre 80 dont 12 jeunes parisiens en 2009-2010. En 2011/2012, 32 parisiens se sont engagés. Ils sont accompagnateurs, ambassadeurs ou médiateurs de structures intervenant principalement dans des quartiers relevant du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) ainsi que dans les écoles classées en ZEP.
L'association propose également un projet Rêve et Réalise à 7 ou 8 Parisiens de 16 à 25 ans, particulièrement des jeunes éloignés des dispositifs d'accompagnement invités à devenir "innovateurs sociaux" en réalisant un projet d'intérêt général ayant un impact social ou environnemental. Ils sont intégrés à des réseaux locaux, nationaux et internationaux de jeunes innovateurs sociaux (CRESS, Jeunes changemakers, Ashoka …).

Compte tenu de l'intérêt que représente l'activité d'Unis-Cité Ile-de-France sur Paris, je soumets à votre approbation l'attribution d'une subvention d'un montant de 15.000 euros pour ses actions en faveur des jeunes Parisiens.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DJS 397 Subvention (15.000 euros) à Unis-Cité Ile-de-France (18e).

Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel M. le Maire de Paris propose une subvention à Unis-Cité Ile-de-France ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 15.000 euros est attribuée à Unis-Cité Ile-de-France (19703/X00204 / 2012_06247) 16, place des Abbesses (18e) pour le projet "Développement du Service Civique sur Paris en mobilisant la jeunesse de Paris en équipe au service des publics ou dans les quartiers prioritaires des 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements".

Article 2 : La dépense correspondante, sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2012 et suivants, sous réserve de la décision de financement.